

Image not found or type unknown



Perte de dossier personnel.

Par **gollum**, le **10/12/2008 à 14:15**

Bonjour,
Que suis je en droit de faire contre un employeur **ayant égaré définitivement** une partie de mon dossier personnel (congés, contrat de temps partiel, maladies...) lors du déménagement du service administratif?
Dois-je lui fournir les documents dont j'ai la copie?
Puis-je m'estimer en justice?
Toute aide sera la bienvenue...